

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2422

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° 2295 de Mme Dubost

ARTICLE 3

Après le mot :

« identifiantes »

insérer les mots :

« ,y compris indirectement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'a admis la CNIL, lors de son audition, la terminologie « données non identifiantes » est trop floue, d'où cet amendement de précision.